

PLAN  
DES  
SERVITUDES  
D'UTILITE  
PUBLIQUE

Echelle : 1/5000

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS  
**P.O.S.**

Revision du P.O.S approuvée par deliberation du Conseil Municipal du 28 mars 2002  
P.O.S mis à jour par arrêté du Maire du 23 septembre 2002  
P.O.S mis à jour par arrêté du Maire du 06 Octobre 2006  
Un plan Site annexé à l'arrêté du 06 Octobre 2006



feuille  
5.1

**legende**

- AS canalisation d'eau et d'assainissement
- AC1 protection des monuments historiques
- AC1 claires
- AC1 Inertis
- EL3 halage et marchepied
- EL7 alignement
- I4 canalisation électrique
- I5 me e car e
- I5 climetere,
- A4 COURS D'EAU NON DOMANIAUX
- PT3 communication, telephonique, et telegraphique,
- T1 zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes de voie de chemin de fer
- PT2 P otection de tramway ou, fod electrique contre les obstracles
- PMI PPR1 Plan de Prevention du Risque Inondation Voir plan joint

